

Le p'tit guide



angersloiremetropole.fr



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Qu'est-ce que le

«Zéro Phyto» ?

Cette démarche consiste à réduire l'usage des pesticides chimiques pour l'entretien des espaces végétalisés et de voirie tout en tenant compte de la diversité des espaces gérés, des techniques alternatives, des typologies des espaces végétalisés et minéralisés.



Produits phytosanitaires : c'est quoi ? À quoi ça sert ? Quels sont les utilisateurs ?

Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques plus couramment connus sous le nom de pesticides sont destinés à lutter contre les insectes (insecticides), les champignons (fongicides) et les « mauvaises herbes » ou indésirables (herbicides).

Les pesticides sont utilisés par les agriculteurs, les jardiniers amateurs et les collectivités locales.

Pourquoi le « zéro phyto » ?

L'objectif est de réduire la pollution de l'eau (en surface et dans les nappes souterraines), la pollution des sols et la pollution de l'air en diminuant les molécules de synthèse et l'exposition de tous à ces produits dans un but de santé publique.

Le recours aux pesticides a déjà fortement baissé au niveau des collectivités locales et la loi Labbé va leur interdire toute utilisation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour les particuliers, cette interdiction sera effective au 1^{er} janvier 2019.

L'approche «zéro phyto» d'Angers Loire Métropole



Outre les parcs communautaires de Pignerolle et des Sablières notamment, l'essentiel des actions menées pour diminuer, puis supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires est porté par les communes qui gèrent au quotidien la quasi-totalité des espaces publics et des espaces verts.

De nombreuses expériences et pratiques se sont développées dans les communes petites ou grandes. Des ateliers d'échanges ont été mis en place afin d'accélérer et de mutualiser les connaissances et les pratiques de chaque commune. C'est l'expertise des uns au profit de tous.

Des mutualisations pour des acquisitions de matériels se développent aussi afin de gérer au moindre coût ce passage au « zéro phyto ».

AGENDA 21

À travers son agenda 21 biodiversité, la communauté urbaine axe sa démarche vers deux directions :

- sensibiliser et informer les trente communes aux bonnes pratiques en favorisant toutes les synergies possibles;
- sensibiliser et informer les habitants (campagne de communication et exposition).



Des pratiques nouvelles adoptées par les collectivités

De nombreux exemples de nouvelles pratiques sont recensés. Le plus significatifs sont liés à une gestion différenciée des espaces en fonction de leur nature : espace champêtre, espace naturel, jardin, mais aussi, les trottoirs, les lotissements, les cimetières ainsi que les terrains de sport.

Certains espaces comme le parc Balzac et les parcs Saint-Nicolas sont entretenus sans pesticides depuis plusieurs années.

EN AMONT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

- La conception des espaces différente en intégrant l'évolution des paysages,
- La formation et la connaissance des agents,
- L'adaptation des outils au type d'espace public.

DE NOUVELLES PRATIQUES PRÉVENTIVES

- Plantes mellifères au pied des arbres,
- Sedum sur les trottoirs,
- Création de parties enherbées dans les lotissements,
- Plantation d'espèces en fonction de la nature des sols et de la fréquentation pour les cimetières,

DES SOLUTIONS POSSIBLES

- Le désherbage à l'eau chaude, mécanique, thermique ou manuel,
- L'implantation de zones de mulching, paillage des végétaux,
- Pour la protection des arbres des parasites comme les processionnaires du pin ou les mineuses du marronnier, on utilise des pièges (pièges à phéromones et éco-pièges).
- Mise en place de mini-jardins qui permet aux habitants de se réapproprier leurs pieds de façade.
- Une couverture végétale dense avec entretien du sol régulier (aération, sablage, apport de fertilisants) pour les terrains de sport.



Zéro phyto

maintenant à vous !

Plusieurs pratiques des communes peuvent être facilement transposées à votre jardin. Voici quelques conseils.

Développer vos pratiques naturelles :

LE DÉSHERBAGE

Il peut être fait **à la main**, à **l'eau chaude** grâce à la vapeur d'eau qui monte jusqu'à 130°. La chaleur fait éclater les cellules de la plante, qui meurt. Le désherbage thermique ou brûlage à la flamme provoque un choc thermique sur la plante. L'effet est visible dans les heures qui suivent : la partie de la plante soumise à ce traitement se dessèche peu à peu. Le désherbage mécanique utilise des coupeaux qui grattent le sol.

Pour la tonte, préférez les **coupes à 6 cm de hauteur** qui entrave le développement des mauvaises herbes, qui peuvent les dissimuler...



ASTUCE

Vous pouvez brûler vos mauvaises herbes par exemple avec vos eaux de cuisson.





LUTTER CONTRE LES PARASITES

Vous pouvez effectuer des **lâchers d'insectes auxiliaires** pour lutter contre les insectes et acariens parasites. Par exemple, la coccinelle ou la chrysope sont des prédateurs du puceron. (Achat dans les jardinerie).

En favorisant **la nidification des oiseaux** comme les mésanges par l'installation de nichoirs. Ceux-ci se nourrissent de processionnaires ou autres chenilles et réduisent fortement leur population.



Accueillir prédateurs et autres petits animaux permet de réduire les nuisibles naturellement.

LES PLANTATIONS

• Pour **les haies**, attention aux compositions mono-spécifiques c'est à dire composées d'une seule espèce type thuyas ou laurier-palme, car elles acidifient vos sols. Bienvenue à des **plantes à feuillage caduc** (noisetier, lierre,..) **et persistant** (buis, laurier-tin...) qui abritent de nombreuses espèces, bonnes pour l'équilibre naturel (insectes, oiseaux...).

• Pour le **potager**, la **rotation des cultures** en alternant les espèces d'une année sur l'autre permet de fertiliser car ils vont tour à tour profiter des éléments nutritifs de chacun.

Les mauvaises herbes peuvent aussi être **perçues** comme de **simples herbes folles** comme elles le sont dans les pays anglo-saxons, contrairement à notre culture de jardin à la française.



Ne pas trop tailler une plante sous peine de la fragiliser.

PRÉSERVER L'EAU

L'utilisation de **copeaux de bois et végétaux** appelé le « mulching ». Il vous permet de valoriser vos déchets en recouvrant le sol et permet de garder le maximum l'humidité et d'éviter la repousse des mauvaises herbes. Vous pouvez en trouver dans le commerce en matière végétale (paille de lin...).

Le recours à des **plantes couvre-sols** comme le millepertuis ou le chèvrefeuille peut constituer une autre alternative.



Arroser en fin de journée ou en début de matinée limite les maladies.

Autant de petites **techniques et pratiques** qui vous **éviteront** de faire appel à **des produits chimiques**, tant pour fertiliser votre terre que pour entretenir vos jardins.

Ainsi, en **laissant une place plus importante à la biodiversité** chacun dans son espace, notre cadre de vie individuel et collectif n'en sera qu'amélioré.

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE VOUS PROPOSE :

La **vente de compost** : vous pouvez vous en procurer dans toutes déchèteries.

L'aide à la **location d'un broyeur** en partenariat avec des loueurs volontaires. Appelez le n° vert : 0 800 41 88 00

L'acquisition d'un **composteur individuel** ce qui permet de réduire vos déplacements dans les déchèteries et enrichir naturellement vos sols. Appelez le n° vert : 0 800 41 88 00

Sans phyto, vivons mieux !





Pour en

savoir plus

VISITE DU JARDIN BIOLOGIQUE de la Maison de l'environnement et
du développement durable situé au parc du lac de Maine à Angers

» www.angers.fr

Pour toute information sur
les pratiques naturelles
02 41 22 32 30

N° Vert 0 800 41 88 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

DIRECTION ENVIRONNEMENT DÉCHETS ET PROPRIÉTÉ
ANGERS // ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
86, rue du Mail, BP 80011, 49020 ANGERS Cedex 02